

CE QUI BÉNÉFICIE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PROFITE À LA SOCIÉTÉ TOUTE ENTIÈRE



CHARTRE DU CANDIDAT INCLUSIF

25 ENGAGEMENTS AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE !

Je m'engage à...

1. Être un candidat inclusif :

- Avoir une posture personnelle bienveillante, respectueuse et empathique.
- Permettre à chacun de bien vivre dans sa ville.
- Mettre tous les citoyens au cœur des décisions publiques : infrastructures, services, politiques et communautaires.
- Garantir l'égalité des droits pour tous les habitants.

2. Faire en sorte que ma liste aux élections municipales soit composée de plusieurs personnes en situation de handicap en position éligible.

3. Nommer au moins un adjoint en situation de handicap qui ne sera pas en charge de l'accessibilité et du handicap.

GOUVERNANCE

4. Donner une gouvernance transversale à l'accessibilité en rattachant le service handicap de la ville à la direction générale des services de la Mairie.

- Aucune action ou projet municipal ne doit pouvoir être validé sans être passé au filtre de l'accessibilité.
- Renforcer les moyens du service handicap de la ville pour une mise en place effective des droits de tous.

5. Réaliser un audit « accessibilité et autonomie » auprès d'un cabinet d'expertise indépendant.

6. Créer un « plan de développement triennal à l'autonomie » établissant un schéma de plan d'accès à l'autonomie.

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

7. Être exemplaire en tant qu'employeur et dépasser les 6% de personnels municipaux en situation de handicap.

- Avoir une politique locale volontariste de recrutement des personnes handicapées.
- Produire régulièrement un bilan de responsabilité sociale et environnementale.

8. Former tous les personnels municipaux aux questions du handicap et de l'accessibilité.

Mettre en place un véritable plan de formation continue avec une réelle montée en compétence des employés et notamment ceux qui sont directement en contact avec les administrés et avec les enfants (crèches, centres de loisirs, écoles...).

MOBILITÉS

9. Accélérer la mise en œuvre de l'Ad*AP (Agenda d'Accessibilité Programmé).

10. Développer dans l'espace public une signalétique accessible à tous.

Les personnes avec un handicap auditif, visuel, cognitif... doivent pouvoir se déplacer en toute autonomie dans l'espace public grâce à des pictogrammes, des marquages au sol, des signalétiques audio aux feux...

11. Avoir une réflexion globale sur les mobilités permettant à tous de se déplacer en toute autonomie dans la ville tout en liant l'accessibilité avec le développement durable.

12. Créer un service de prêts de moyens de déplacements adaptés à tous : personnes en situation de handicap, personnes âgées, poussettes, nouveaux moyens de déplacements doux, vélos...

13. Mettre en place un transport municipal adapté à destination des personnes à mobilité réduite et/ou en perte d'autonomie.

CITOYENNETÉ

14. Nommer des citoyens « ambassadeurs de l'accessibilité » pour démarcher les commerces et les centres de santé encore inaccessibles.

15. Créer une « commission consultative à l'autonomie » composée de citoyens volontaires et des « ambassadeurs de l'accessibilité ».

16. Lancer une campagne de lutte contre les incivilités dans les lieux publics et sur la voie publique : trottinettes couchées sur les trottoirs gênant l'accessibilité, meilleur accueil des PMR par les usagers dans les transports en commun...

17. Mettre en open-data et en temps réel les données relatives aux informations de voirie, de travaux, d'accessibilités... afin que chacun puisse librement accéder à toutes les informations dans la transparence.

18. Rendre effectif et accessible les lieux et le droit de vote à toutes les personnes en situation de handicap (bureaux de vote et matériels électoraux).

19. Créer des événements dans sa ville afin de sensibiliser la population au handicap et l'impliquer afin de changer les regards.

20. Elaborer une politique publique de la ville qui soit véritablement inclusive et équitable pour les habitants des quartiers prioritaires.

VIE QUOTIDIENNE

21. Rendre accessible l'ensemble des services publics municipaux : établissements recevant du public, écoles, toilettes publiques, documents diffusés...

22. Rendre accessible à tous l'ensemble des documents administratifs et développer l'usage du FALC (Facile à lire et à comprendre).

23. Planifier l'accessibilité universelle des HLM qui dépendent de la Mairie.

24. Créer un label « commerce inclusif » afin de valoriser les commerces accessibles à tous et ayant un accueil universel.

25. Mettre en place des services publics hors les murs. Construire des partenariats permettant l'implantation de lieux d'informations et de services handicap de la Mairie dans certains commerces de la ville, notamment au sein des pharmacies souvent en première ligne avec les personnes en situation de handicap.

DATE ET LIEU

Saint-Laurent le 11 Février 2020

SIGNATURE

Mathilde Aubry
St-Laurent de Cos, R. République Ensemble.
LA RÉPUBLIQUE
En Marche !